



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 10 décembre 2015 à 18h30

Salle Dominioni de Chaligny

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** \_ Xavier **BOUSSERT** (délibérations 2015\_173 à 2015\_181) \_ François **BRAND** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Claude **CIAPPELLONI** \_ Pascal **DURAND** \_ Bénédicte **FLORENTIN** (supplée Jean-Luc **FONTAINE**) \_ Gérard **FONTAINE** \_ Denis **GARDEL** \_ Maryline **GEORGES-BERNARD** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Michel **GRILLOT** \_ Claude **GUIDAT** \_ Christophe **HANU** \_ Anne-Lise **HENRY** \_ Gilles **JEANSON** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** (délibérations 2015\_176 à 2015\_181) \_ Catherine **NOEL** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Lydie **ROUYER** \_ Pascal **SCHNEIDER** (délibérations 2015\_170 à 2015\_171) \_ Ismail **TAHTACI** \_ Hervé **TILLARD** \_ Jean-Paul **VINCHELIN** \_ Florence **WAZYLEZUCK** (délibération 2015\_171) \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Xavier **BOUSSERT** (procuration à Richard **RENAUDIN** délibérations 2015\_170 à 2015\_172) \_ Jean-Luc **FONTAINE** (suppléé par Bénédicte **FLORENTIN**) \_ Delphine **GILAIN** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) \_ Sandrine **LAMBERT** (procuration à François **BRAND** délibérations 2015\_170 à 2015\_175) \_ Jean **LOPES** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) \_ Dominique **RAVEY** (procuration à Pascal **DURAND**) \_ Pascal **SCHNEIDER** (procuration à François **BRAND** délibérations 2015\_176 à 2015\_181) \_ Marie-Laure **SIEGEL** (procuration à Filipe **PINHO**) \_ Etienne **THIL** (procuration à Marie-Louise **KADOK**) \_ Florence **WAZYLEZUCK** (procuration à Catherine **NOEL** délibérations 2015\_170 et 2015\_172 à 2015\_181)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	4 décembre 2015
<u>Date d'affichage</u> :	18 décembre 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	27 (délibérations 2015_170 et 2015_173 à 2015_175) 28 ((délibérations 2015_171 et 2015_176 à 2015_181) 26 (délibération 2015_172)
<u>Nombre de votants</u> :	35 (délibérations 2015_170 à 2015_171 et 2015_176 à 2015_181) 34 (délibérations 2015_172 à 2015_175)
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude CIAPPELLONI

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Désignation d'un secrétaire de séance

### 3. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2015_ 170	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 171	Espace emploi	Opération « les moissons de l'emploi »
2015_ 172	Eau - assainissement	Evolution des prix de l'eau et de l'assainissement
2015_ 173	Eau - assainissement	Eau-assainissement – Modalités de transfert des résultats communaux
2015_ 174	Finances	Participation 2015 du budget principal au budget assainissement
2015_ 175	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Transfert de la zone d'activités économiques du Plateau à Flavigny-sur-Moselle
2015_ 176	Administration générale	Adhésion au contrat santé du CDG 54
2015_ 177	Administration générale	Modification du tableau des effectifs
2015_ 178	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Gendarmerie de Neuves Maisons – confirmation du montage du projet
2015_ 179	Finances	Décision modificative n°5 - budget principal
2015_ 180	Finances	Décision modificative n°3 - budget eau
2015_ 181	Finances	Décision modificative n°3 - budget assainissement

## 1. Affaires et communications diverses

Filipe Pinho revient sur le premier tour des élections régionales. Comme beaucoup, il a été sonné par le résultat. Aujourd'hui il lui paraît essentiel de se rassembler autour du cadre de la République. Il ne souhaite pas que la future région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine soit une tache sur la carte de France. Il rend attentif aux conséquences d'une telle situation sur l'ensemble des politiques régionales (lycées, coopération transfrontalière, culture, transports...). Lors des élections cantonales, il avait salué l'esprit républicain de tous les candidats qui avaient spontanément appelé les électeurs à reporter leurs voix sur les candidats républicains restant en lice. Dans la même logique, il n'est pas en accord avec la décision de Jean-Pierre Masseret de maintenir sa liste. Il précise que les deux candidats issus du pays Terres de Lorraine, Nathalie Hameau-Kinderstuth et Hervé Tillard, ont demandé à se retirer de la liste. Aujourd'hui l'enjeu est de faire barrage au Front national, en votant pour le candidat le mieux à même de le battre.

### Calendrier réunions

		Bureaux à 18h00	Conférences des maires Espace Ariane	Conseils à 18h30	
2016	JANVIER	jeudi 7 janvier		jeudi 21 janvier	<b>DOB</b> Chavigny
		Commission des finances	jeudi 14 janvier		
		Commission des finances	jeudi 28 janvier		
	FÉVRIER	<b>Pas de bureau</b>		<b>jeudi 4 février</b>	<b>Budgets Primitifs</b> Flavigny-sur-Moselle
MARS	jeudi 3 mars		jeudi 17 mars	Frolois???	

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Claude CIAPPELLONI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 3. Délibérations

### DÉLIBÉRATION N° 2015\_170

Rapporteur :

**Pascal DURAND - Conseiller délégué à la culture**

Objet :

**Fonds d'initiatives culturelles**

La CCMM a mis en place en 2003 un fonds d'initiatives culturelles, qui permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour

2015, un crédit de 14 000 € a été inscrit au budget primitif. Il vous est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes à ce titre.

**Projet 1 : Festival de théâtre Chavi'rire / comité des fêtes de Chavigny**

Organisation d'un festival permettant la diffusion de 4 pièces de théâtre sur 2 week-ends

Porteur du projet	Projet	Montant
Comité des fêtes de Chavigny	<b>Festival de théâtre Chavi'rire</b> 7-8 et 14-15 novembre 2015 Espace Chardin de Chavigny	950 €

**Projet 2 : Solid'air Concert #14 / Versolid'air**

Organisation d'un concert de musiques actuelles au profit de l'association *un toit pour les migrants*

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Versolid'air (Chaligny)	<b>Solid'air Concert #14</b> 19 et 20 février 2016 Salle Dominioni de Chaligny	1 500 €

**Projet 3 : Broc'n'Roll #4 – PHASE 1 / Association DBDC**

Organisation d'une brocante spéciale musique ponctuée de moments musicaux. Grande rencontre centrée autour de la musique ; manifestation originale en contact avec des inventeurs, musiciens, réparateurs etc. Ouvert à tous. Animation gratuite. La phase 1 correspond à la phase préparatoire du projet. La phase 2 sera mobilisée début 2016 (pour un montant de 1 000€).

Porteur du projet	Projet	Montant
DBDC (Messein)	<b>Broc'n'Roll #4</b> PHASE 1 19 juin 2016 Etangs de Messein	500 €

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions suivantes dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles :

Porteur du projet	Projet	Montant
Comité des fêtes de Chavigny	<b>Festival de théâtre Chavi'rire</b> 7-8 et 14-15 novembre 2015 Espace Chardin de Chavigny	950 €
Association Versolid'air (Chaligny)	<b>Solid'air Concert #14</b> 19 et 20 février 2016 Salle Dominioni de Chaligny	1 500 €
DBDC (Messein)	<b>Broc'n'Roll #4</b> PHASE 1 19 juin 2016 Etangs de Messein	500 €

## DÉLIBÉRATION N° 2015\_171

### Rapporteur :

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

### Objet :

**Opération « les moissons de l'emploi »**

L'opération les Moissons de l'emploi a été initiée sur le Pays de Saverne (Alsace) depuis 2009 et reconduite chaque année.

Elle vise à mettre en relation directe les demandeurs d'emploi résidant sur Moselle et Madon avec les entreprises qui y sont implantées.

Il s'agit d'une action de prospection des entreprises, et plus généralement de toute structure-employeur du territoire, par des demandeurs d'emploi volontaires qui auront été préalablement formés.

Durant 4 jours (fin mars), les « moissonneurs » iront par groupes de 2 ou 3, à la rencontre des employeurs de Moselle et Madon (entreprises, associations, communes), pour relever leurs besoins en termes de recrutement.

Les offres d'emploi ainsi récoltées seront mises en commun. Elles seront dans un premier temps exclusivement réservées aux moissonneurs de Moselle Madon et du Saintois, puis diffusées par Pôle emploi dans le réseau habituel.

La particularité des Moissons réside dans l'ampleur de la mobilisation sur le territoire (une centaine demandeurs d'emploi visés, plusieurs centaines d'entreprises visitées). La réussite de cette action partenariale implique de mobiliser les professionnels de l'insertion et du développement économique comme les élus et la société civile.

L'opération a pour objectif de :

- recenser les besoins en emploi des entreprises du territoire et détecter les offres d'emploi non visibles (cachées),
- Se rapprocher des entreprises, les informer de l'offre de service en Moselle et Madon en matière d'emploi et de développement économique,
- développer lors de ce grand rendez-vous annuel de l'emploi, une relation de dialogue avec les entreprises et les associations du territoire,
- permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement très formateur et motivant pour leur recherche d'emploi,
- valoriser l'Espace Emploi et la politique insertion de Moselle et Madon,
- fédérer autour d'un même évènement l'ensemble des partenaires de l'emploi sur le territoire (Espace Emploi, Mission locale, Pole Emploi...),
- impliquer la population dans la démarche,
- faire évoluer les représentations sur les demandeurs d'emploi.

L'action sera menée de concert avec la CC du pays du Saintois et avec de multiples partenaires : Pôle Emploi, MEEF, ADSN, PLIE, DIRECT, Mission Locale, conseil départemental, structures d'insertion par l'économie (APIC, Faisanderie, Ateliers Savoir Fer, Ecoval...), CCAS des communes...

L'action sera animée par la responsable de l'espace emploi. Un recrutement temporaire est réalisé pour la seconder sur ses missions habituelles. Un appel est lancé à tous les élus ou habitants qui souhaiteraient s'impliquer bénévolement dans la réalisation de l'opération.

Le budget prévisionnel est estimé à 27 700 €. Une subvention de l'Etat est d'ores et déjà acquise à hauteur de 8 700 €. D'autres concours seront mobilisables (Pôle emploi, fonds social européen...) si bien que l'action devrait être subventionnée à au moins 70 %.

Le conseil est invité à valider officiellement l'engagement de la démarche.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation de l'opération « Les Moissons de l'emploi » en 2016
- **sollicite** le concours de tout financeur potentiel, et autorise le président à signer toute convention d'attribution de subvention.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_172**

**Rapporteur :**

**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**

**Evolution des prix de l'eau et de l'assainissement**

---

### **RAPPEL DES DONNEES DE DEPART**

---

- **Prix actuels** (prix pivot – tranche 2) : eau 1.92€ /m<sup>3</sup> + abonnement 37 € ; assainissement 1.40€/m<sup>3</sup> + 0.32€ (traitement)
- **Intégration des 7 communes** : la tarification de l'eau et de l'assainissement est dans une phase de transition. Le lissage des prix applicables aux communes arrivées en 2014 est en cours ; la tarification progressive n'y est pas encore appliquée, de même que d'autres éléments de tarification (assainissement part « traitement » par exemple).
- **Budget de l'eau** : il est aujourd'hui tout juste à l'équilibre. Son niveau de ressources n'est pas suffisant pour absorber la nouvelle station de potabilisation et les nécessaires travaux d'interconnexion et de sécurisation. A l'horizon 2020 il est nécessaire de dégager une ressource annuelle supplémentaire de l'ordre de 500 000 € à 600 000 €.
- **Budget de l'assainissement** : il est aujourd'hui en déséquilibre, du fait des investissements massifs réalisés dans ce domaine depuis plus de 25 ans. Son niveau de recettes ne permet pas de couvrir la charge de la dette (encours de près de 16 millions d'euros), qui représente quelque 80 % du budget. Le rééquilibrage nécessite de dégager une recette annuelle supplémentaire d'environ 500 000 €.
- **Expérimentation loi Brottes** : par délibération du 16 décembre 2014 le conseil a décidé d'inscrire la CCMM dans l'expérimentation ouverte par la loi « Brottes ». Il est envisagé de moduler le tarif selon le nombre de personnes au foyer. Cependant cette démarche est en suspens, dans l'attente du feu vert de l'Etat sur l'utilisation des données fiscales.

Le conseil communautaire de décembre fixe chaque année les prix de l'eau et de l'assainissement applicables au 1<sup>er</sup> janvier. Compte-tenu du contexte rappelé ci-dessus, il est proposé cette année de :

- Sans attendre l'expérimentation loi Brottes, **corriger au mieux les défauts de la tarification progressive** actuelle
- Dans une démarche pluriannuelle, **fixer la trajectoire des prix** de l'eau et de l'assainissement **sur la durée du mandat**.

### **1. ORIENTATION N° 1 – GENERALISER ET AJUSTER LA TARIFICATION PROGRESSIVE**

Il est proposé de **généraliser la tarification progressive** de l'eau et de l'assainissement à l'ensemble des communes, en apportant au dispositif des ajustements visant les objectifs suivants :

- garantir que les familles nombreuses ne sont pas pénalisées par la progressivité
- atténuer la majoration tarifaire supportée par les très gros consommateurs (dont les agriculteurs)

A cet effet, il est proposé que **le nombre de tranches passe de 4 à 3**

- Une tranche de base de 0 à 50 m<sup>3</sup> (70% du tarif pivot)
- Une tranche familles de 50 à 200 m<sup>3</sup> (tarif pivot)
- Une tranche professionnels au-delà de 200 m<sup>3</sup> (130 % du tarif pivot)

Comparatif :

	TARIFICATION ACTUELLE		PROPOSITION D'EVOLUTION	
	VOLUMES	COEFFICIENT	VOLUMES	COEFFICIENT
<b>TRANCHE 1</b>	0-50	70%	0-50	70%
<b>TRANCHE 2</b>	50-100	100%	50-200	100%
<b>TRANCHE 3</b>	100-1000	130%	>200	130%
<b>TRANCHE 4</b>	> 1000	160%		

Cette modification génère un manque à gagner de l'ordre de 200 000 €, qu'il convient de compenser avec une **augmentation de l'abonnement en 2016 de 10 € sur l'eau et de 15 € sur l'assainissement** (sur le compteur de base ; majorations habituelles pour les plus gros diamètres).

*Cas particuliers : Flavigny (DSP) : pas de tarification progressive ; Pulligny et Pierreville (eau gérée par le SIE Pulligny) : tarification progressive uniquement sur l'assainissement.*

### **2. ORIENTATION N° 2 - EAU POTABLE : DEGAGER LES RECETTES NECESSAIRES POUR RENFORCER LA SECURISATION**

Il est proposé de fixer pour le mandat en cours les objectifs suivants :

- Mettre en service la station de potabilisation
- Réaliser les interconnexions permettant de réduire drastiquement les achats d'eau au Grand Nancy
- Actualiser le schéma directeur de sécurisation des ressources en eau
- Engager les premiers programmes de travaux identifiés comme prioritaires dans le schéma

Pour financer ces orientations, il est proposé une **augmentation de 60 cts du prix pivot au m3 lissée en 4 ans (2016-2019)**. L'augmentation est exprimée hors inflation.

Un point sera fait à mi-mandat au vu de la situation financière du budget et de l'actualisation du schéma directeur, afin de définir les éventuels besoins de financement complémentaires pour la réalisation de programmes de sécurisation.

*Cas particuliers : Pulligny et Pierreville (eau gérée par le SIE Pulligny) : sans objet ; Flavigny, Frolois, Marthemont, Méréville, Sexey : maintien du lissage sur 10 ans à partir de 2015.*

### **3. ORIENTATION N° 3 - ASSAINISSEMENT : FAIRE UNE PAUSE POUR DESENDETTER LE BUDGET**

---

Il est proposé de fixer comme objectifs :

- **Pas de nouvel emprunt sur ce budget pendant le mandat** (hors bouclage des travaux en cours), pour ne pas alourdir l'encours actuel de près de 16 M€ et retrouver ainsi des marges de manœuvre
- **Pas d'augmentation générale du prix au m3** (sauf inflation)

L'objectif peut être atteint sous les conditions suivantes :

- **Limitation des investissements aux opérations incompressibles** (exemple : remplacement d'une canalisation sur pont défectueuse)
- **Instauration en 2016 une part fixe (abonnement) de 15 €** (10 € pour compenser la redéfinition des tranches, 5 € pour générer des recettes supplémentaires).

*Cas particuliers : pour les 7 communes arrivées en 2014, maintien du lissage en 10 ans du prix au m3. Pour Frolois, Marthemont, Méréville et Pulligny, raccordées à un dispositif d'épuration, instauration une redevance « traitement » égale à la redevance prévue dans la DSP d'exploitation de la station d'épuration de Neuves-Maisons (0.32 €). Pour Flavigny et Sexey, la part « traitement » est déjà comprise dans le prix au m3 ; elle apparaîtra donc sur la facture, mais sans renchérir le prix au m3. Pour Pierreville et Thélod, pas de dispositif de traitement, donc pas de redevance traitement.*

- **Clarification financière de la compétence eau pluviale** (cf orientation n° 4).

### **4. ORIENTATION N° 4 - ENGAGER UNE CLARIFICATION DE LA COMPETENCE EAU PLUVIALE**

---

Il est proposé de conduire en 2016, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une démarche de clarification de la compétence eau pluviale.



## 1. Une situation actuelle insatisfaisante

La situation actuelle pose de multiples problèmes :

- Juridiques : les statuts de la CCMM ne mentionnent pas les eaux pluviales dans les compétences de la communauté. Toutefois des communes considèrent qu'au titre de sa compétence assainissement la CC devrait gérer également les eaux pluviales.
- Financiers : le budget assainissement a financé des investissements importants sur les eaux pluviales, le réseau d'eaux usées étant majoritairement unitaire. Or la gestion des eaux pluviales est en principe financée par le budget principal, pas par la redevance d'assainissement. Ce n'est actuellement pas le cas, et cette situation contribue fortement à l'étranglement du budget.
- Techniques : sur le terrain des problèmes sont difficiles à régler à cause de l'incertitude sur le qui doit payer quoi.
- Politiques : le flou sur cette question crée des tensions entre communes et CC et donne aux usagers l'image déplorable de collectivités qui se renvoient la balle sans régler les problèmes.

## 2. Cadre général de l'approche

- **Clarifier la répartition des compétences en assumant la gestion des eaux pluviales au niveau de la CC**

Les CC compétentes en matière d'assainissement ont-elles automatiquement la compétence eaux pluviales ? La législation et la jurisprudence ne sont pas très claires. Dans le cas où le réseau est unitaire, la réponse semble être « plutôt oui ».

Au-delà des arguments juridiques, il semble assez largement acquis par les élus qu'il est cohérent que la collectivité qui gère les eaux usées gère aussi les eaux pluviales. Il est donc proposé de **préciser dans les statuts de la CCMM que la communauté est compétente en matière d'eaux pluviales.**

- **Engager une étude pour réaliser un état des lieux**

Pour préciser les modalités de la prise de compétence, il est proposé de faire réaliser par un prestataire extérieur un état des lieux de la gestion des eaux pluviales en Moselle et Madon :

- Identification des zones gérées respectivement en séparatif et en unitaire
- Repérage des points noirs (débordements) et des investissements nécessaires pour régler les problèmes
- Inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales, de manière à fixer les limites de compétence entre voirie et eaux pluviales
- Chiffrage des investissements passés financés par le budget de l'assainissement et relevant en réalité de la compétence eau pluviale

La phase de diagnostic permettra également de faire le point sur les charges actuellement supportées par les communes et qui auraient vocation à être reprises par la CCMM dans le cadre de la compétence (exemple : quote-part d'emprunts mobilisés pour des travaux de voirie comprenant la réalisation de réseaux d'eaux pluviales).

- **Définir les modalités de financement de la compétence**

Sur ces bases, l'étude permettra d'évaluer le coût global de gestion de la compétence, composé comme suit :

- Coût de l'entretien et des investissements nécessaires au bon fonctionnement du réseau pluvial
- Coût de la participation que le budget principal devrait verser au budget assainissement au titre des dépenses relevant de l'eau pluviale. Ce mécanisme est explicitement prévu par la réglementation (décret du 24 octobre 1967 et circulaire du 12 décembre 1978), qui dispose que la participation doit être déterminée comme suit : charges de fonctionnement : participation de 20 à 35 % ; charges financières et amortissement : participation de 30 à 50 %. L'étude permettra de préciser la part pluviale actuellement portée par le budget de l'assainissement, et donc le montant de la participation.

### **3. Répartition de la charge entre communes et communauté**

La clarification de la compétence eaux pluviales impose une discussion avec les communes, puisqu'à ce jour aucun moyen financier spécifique n'a été alloué à la CCMM pour cette compétence.

Les eaux pluviales étant financées par le budget principal, le transfert de la compétence devrait donner lieu à une répercussion sur les attributions de compensation.

Sur la base de l'étude, les élus pourront se prononcer sur un scénario financier.

### **4. Calendrier**

- Fin 2015 : lancement de la démarche d'étude
- Premier semestre 2016 : rendu de l'étude, débat sur le projet et les modalités de financement
- Septembre 2016 : stabilisation des modalités de financement
- Automne 2016 : délibération des conseils municipaux sur les attributions de compensation
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 : entrée en vigueur de la prise de compétence

Gilles Jeanson relève un point positif dans le projet, il s'agit de la neutralisation de la tarification incitative pour les logements collectifs. Cependant, il estime que le principe de la progressivité est profondément injuste. Des familles paient cher parce qu'elles sont 5 ou 6 personnes. Il a souvent dénoncé cette situation anormale sur le plan social. La modification des tranches proposée va alléger un peu la facture, mais il préférerait un tarif unique. Il trouve intéressante la réflexion sur la mise en place de seuils en fonction du nombre de personnes au foyer. Si le blocage des services fiscaux subsiste, pourquoi ne pas utiliser un système déclaratif. A ses yeux, la qualité de l'eau à Neuves-Maisons est catastrophique. Il a le sentiment que les augmentations de prix pratiquées depuis 2009 ont déjà servi à financer la station. Où est l'argent collecté ? La hausse du prix de l'eau s'ajoute à l'envolée fiscale. La réflexion doit être portée en priorité sur les dépenses, car les contribuables n'ont pas un budget extensible. Il ne faut pas s'étonner qu'ils votent pour le Front national.

Filipe Pinho ne connaît pas de schéma parfait, dans lequel tout le monde serait content de payer sa facture d'eau. Il rappelle que les comparaisons entre les prix de l'eau de différents territoires n'ont guère de sens. Les ressources en eau sont parfois difficiles à exploiter, comme ici en Moselle et Madon. Par ailleurs, les élus d'aujourd'hui portent l'héritage d'un patrimoine vieillissant. On peut aujourd'hui se satisfaire que la construction de la nouvelle station soit bientôt financée. Si la CCMM avait thésaurisé des recettes depuis 2009, le tarif appliqué n'aurait permis de dégager que quelques euros, à mettre en rapport avec le coût d'une station. Des investissements ont dû être réalisés pour sécuriser les ressources, par exemple à Maron. Sur le fond, il pointe les limites du principe qui veut que « l'eau paie l'eau », qui relève d'une démarche commerciale plus que de la gestion d'un service public. Dans ce cadre, on ne pourra pas répondre à tous les enjeux (production, sécurisation, qualité, performance des réseaux...). A terme, la loi devra changer. Plus globalement, il assume que les projets d'une communauté de communes sont par définition coûteux, puisqu'elle hérite souvent de la somme des incapacités des communes à investir pour régler un certain nombre de problèmes.

Stéphane Boeglin ajoute que la première tranche de tarification permet d'atténuer l'effet de l'abonnement sur les petits consommateurs.

Hervé Tillard rappelle que la plupart des élus ont voté il y a quelques années une motion pour faire évoluer le cadre législatif des prix de l'eau. Les consommations individuelles baissent, les recettes de facturation sont donc en diminution, alors que les exigences techniques et réglementaires sont de plus en plus fortes. Le cadre actuel conduit les collectivités dans une impasse.

Pascal Schneider tient à rappeler qu'un plan d'économies est lancé. Il espère que les décisions d'économies seront votées par tous les élus, et invite à ne pas tenir des discours trop faciles sur la montée du Front national, dans cette période difficile.

Jean-Paul Vinchelin ne comprend pas que son opposition municipale, après avoir réclamé la nouvelle station de potabilisation, refuse aujourd'hui les moyens de la financer. Il n'est certes pas facile de voter des augmentations de tarif, mais c'est le rôle d'un élu responsable. Il note qu'on se divise sur le prix de l'eau alors que beaucoup d'habitants de la planète n'y ont pas accès. Il lui paraît important de parvenir à appliquer la loi Brottes, avec un tarif social. Il est légitime que la CCMM ait des besoins financiers, compte-tenu des projets qu'elle porte. A son niveau, il a fait l'effort de ne pas augmenter les impôts communaux. Une discussion importante devra avoir lieu sur les compétences et les impôts prélevés.

Il souligne ensuite qu'il n'est pas en accord avec l'orientation n° 4, car sur le plan juridique il estime que les eaux pluviales relèvent de la compétence intercommunale. Il demande que la conférence des maires puisse en débattre avant toute décision publique.

Stéphane Boeglin rappelle qu'il s'agit aujourd'hui simplement d'engager la réflexion, pas d'en définir l'issue.

Anne-Lise Henry n'est pas choquée par l'existence d'un tarif majoré pour les agriculteurs, car ils font partie des principaux pollueurs, et trouve que la majoration pourrait être plus forte.

Stéphane Boeglin précise que les gros consommateurs ne sont pas seulement les agriculteurs, mais aussi des entreprises, des établissements scolaires ou hospitaliers.

Sur les eaux pluviales, Filipe Pinho estime que le sujet n'a jamais été traité. Aujourd'hui le budget de l'assainissement n'est plus en mesure de porter ces dépenses. Il souhaite sortir de l'opposition entre les partisans du séparatif et ceux de l'unitaire, et clarifier le cadre juridique pour tirer au clair qui fait quoi et qui paie quoi, avec l'aide d'un organisme tiers.

S'il ne s'agit que d'étudier, Richard Renaudin indique que les élus de Richardménil voteront le point 4. Il salue le travail financier réalisé pour définir les tarifs, mais pense que l'augmentation n'est pas suffisante, et que la problématique globale du tarif de l'eau n'a pas encore été abordée. Stéphane Boeglin précise que le volet social de l'application de la loi Brottes a vocation à être financé par le budget principal. En réponse à Claude Guidat, il indique que les objectifs de ressources ont été estimés sur la durée du mandat.

Michel Grillot convient que l'augmentation du prix de l'eau est inévitable, mais n'est pas en accord avec le principe d'une ponction sur les attributions de compensation pour financer les eaux pluviales. Il propose une modification rédactionnelle sur ce point, retenue par le président.

Filipe Pinho rappelle qu'une intervention sur les attributions de compensation supposerait un vote de toutes les communes. Ce n'est pas l'objet de la délibération. Sur le principe, les eaux pluviales relèvent de la voirie, et donc du budget principal.

Daniel Lagrange forme le vœu que toutes les communes participent à la commission équipements et réseaux.

---

### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à la majorité,

- **adopte** les orientations exposées ci-dessus

- **fixe** les tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement conformément au tableau ci-annexé

Précisions sur les modalités d'application :

- PAC : la participation à l'assainissement collectif est perçue par la CCMM directement auprès du pétitionnaire, y compris lorsque la construction est intégrée dans une opération groupée (lotissement, zone d'aménagement concerté...)

- Dans le cas des immeubles collectifs d'habitation et ensembles immobiliers de logements, en l'absence d'individualisation des contrats de fourniture d'eau, le tarif applicable est celui de la tranche 2.

Tarifs 2016 eau et assainissement  
(en euros hors taxes)

Eau potable							
Consommation (par m3)						Abonnement (par an)	
Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Part CCMM	Part déléguataire (*)
0-50 m3		51-200 m3		>200 m3			
Part CCMM	Part déléguataire (*)	Part CCMM	Part déléguataire (*)	Part CCMM	Part déléguataire (*)		

DSP	Flavigny sur Moselle	0,5147 €	0,6251 €	0,5147 €	0,6251 €	0,5147 €	0,6251 €	3,5911 €	27,2200 €
Régie	Bainville-sur-Madon	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Chaligny	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Chavigny	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Frolois	0,94 €		1,35 €		1,75 €		28,63 €	
	Maizières	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Maron	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Marthemont	0,49 €		0,71 €		0,92 €		47,58 €	
	Méreville	0,94 €		1,35 €		1,75 €		28,63 €	
	Messein	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Neuves-Maisons	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Pont-Saint-Vincent	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Richardmémil	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Sexey aux Forges	0,79 €		1,13 €		1,47 €		29,39 €	
	Thelod	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Viterné	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
	Xeuilly	1,45 €		2,07 €		2,69 €		46,26 €	
<b>Tarif solidaire *</b>	<b>1,01 €</b>		<b>1,45 €</b>		<b>1,88 €</b>		<b>32,38 €</b>		

(\*) Dernier tarif connu, dans l'attente des montants actualisés selon les termes du contrat de DSP

Eaux usées										
Traitement par m3 (*)	Réseau (par m3)								Abonnement (par an)	
	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Part CCMM	Part déléguataire	Part CCMM	Part déléguataire
	0-50 m3		51-200 m3		>200 m3					
	Part CCMM	Part déléguataire	Part CCMM	Part déléguataire	Part CCMM	Part déléguataire				

DSP	Flavigny sur Moselle	0,3218 €	1,1739 €	0,2951 €	1,1739 €	0,2951 €	1,1739 €	0,2951 €	5,00 €	- €
Régie	Bainville-sur-Madon	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Chaligny	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Chavigny	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Frolois	0,0358	0,59 €		0,84 €		1,09 €		15,00 €	
	Maizières	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Maron	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Marthemont	0,0358	0,31 €		0,44 €		0,57 €		15,00 €	
	Méreville	0,0358	0,52 €		0,74 €		0,96 €		15,00 €	
	Messein	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Neuves-Maisons	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Pierreville	0	0,49 €		0,70 €		0,90 €		15,00 €	
	Pulligny	0,0358	0,63 €		0,90 €		1,18 €		15,00 €	
	Pont-Saint-Vincent	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Richardmémil	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
	Sexey aux Forges	0,3218	0,97 €		1,38 €		1,79 €		15,00 €	
	Thelod	0	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €	
Viterné	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €		
Xeuilly	0,3218	0,98 €		1,40 €		1,82 €		15,00 €		
<b>Tarif solidaire *</b>		<b>0,69 €</b>		<b>0,98 €</b>		<b>1,27 €</b>		<b>10,50 €</b>		

(\*) Pour les communes rattachées à la STEMM, dernier tarif connu, dans l'attente des montants actualisés selon les termes du contrat de DSP

Abonnement eau : Coefficient de majoration applicable à la régie en fonction du diamètre du compteur	diamètre compteur	coefficient de majoration
	15 à 20 mm	1
	25 mm	1,1
	30 mm	1,2
	40 mm	1,5
	50 mm	2
	60 mm	3
	80mm	5
	100 mm	7
>100 mm	12	

Participation à l'assainissement collectif (PAC) des immeubles d'habitation (en € HT / m <sup>2</sup> de surface de plancher)	20 €	
Participation à l'assainissement collectif (PAC) des immeubles industriels, bureaux, bâtiments publics et commerces  Les prix sont établis en fonction du diamètre du branchement d'eau de l'immeuble (en € HT)	diamètre branchement	Montant PAC
	15 à 20 mm	2 616 €
	21 à 25 mm	2 616 €
	26 à 30 mm	5 232 €
	31 à 40 mm	5 232 €
	41 à 50 mm	5 232 €
	51 à 60 mm	10 464 €
	61 à 80 mm	10 464 €
81 à 125 mm	26 298 €	
>125 mm	52 321 €	

Oppositions :  
Maryline GEORGES-BERNARD  
Gilles JEANSON

Abstention :  
Anne-Lise HENRY

## DÉLIBÉRATION N° 2015\_173

**Rapporteur :**  
**Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

**Objet :**  
**Eau-assainissement – Modalités de transfert des résultats communaux**

Lors des travaux préparatoires à l'adhésion des communes qui ont rejoint la CCMM en 2014, il avait été posé le principe d'un transfert à la CC des résultats des budgets d'eau et d'assainissement. Ce principe était cohérent avec la règle posée en 2005 au moment de la prise de la compétence eau, les 12 communes ayant transféré leurs excédents à 100%. Il était également conforme à l'esprit de la législation : le prix de l'eau et de l'assainissement doit payer les services d'eau et d'assainissement, pas des dépenses relevant du budget principal. C'est à ce titre que la CCMM est appelée à prendre en charge les déficits d'eau et d'assainissement transférés par Marthemont et Pulligny.

Toutefois, le principe s'est avéré difficilement applicable comme il avait été envisagé. En effet, les résultats concernent l'eau et l'assainissement (à la différence de ceux de 2005 qui ne portaient que sur l'eau). De plus, certaines communes avaient accumulé des excédents particulièrement importants. Enfin, même si cela peut paraître anormal, la législation n'impose pas le transfert des excédents. Il s'agissait donc de rechercher un accord aux communes affichant des résultats excédentaires de conserver une partie des résultats, tout en apportant une contribution significative aux services de l'eau et de l'assainissement communautaires.

Les résultats eau-assainissement des 7 communes se présentent comme suit :

commune	résultat eau	résultat asst	total
<b>Flavigny</b>	(budget unique eau-assainissement)		841 066 €
<b>Frolois</b>	206 069 €	23 234 €	229 303 €
<b>Méréville</b>	382 699 €	413 667 €	796 366 €
<b>Pierreville</b>	/	3 156 €	3 156 €
<b>Sexey</b>	47 007 €	16 093 €	63 100 €
<b>Marthemont</b>	-11 519 €	-90 188 €	-101 707 €
<b>Pulligny</b>	/	-31 106 €	

Précisions :

- *Pierreville et Pulligny : la compétence eau est gérée par le SIE de Pulligny, donc pas de résultats communaux.*
- *Frolois et Méréville : l'excédent eau de l'ancien syndicat des eaux de Frolois-Méréville (SIEFM) intègre la recette de FCTVA perçue à hauteur de 100 770 au titre des investissements réalisés par le SIE en 2012 et 2013. En effet, du fait de la dissolution du syndicat, cette recette a été perçue par la CCMM, alors que dans les autres cas le FCTVA 2012 et 2013 a été perçu par les communes. Par ailleurs, le résultat du SIEFM est réparti entre les 2 communes selon la clé 65% Méréville – 35% Frolois définie par les élus du syndicat.*
- *Flavigny : outre les services de l'eau et de l'assainissement, la zone d'activités économiques du Plateau doit également être transférée à la CCMM. Le déficit de la zone (303 053 €) a été à ce jour pris en charge par le budget principal de la commune.*

Dans ce contexte, il est proposé au conseil de ratifier un accord fondé sur un partage pour moitié des résultats excédentaires : chaque commune conserve 50% de ses excédents et transfère les 50% restants à la CCMM.

Compte-tenu de la diversité des situations juridiques et financières, les modalités d'application pratique de ce principe doivent être adaptées à chaque commune. Le tableau ci-après récapitule le partage des excédents et précise les modalités de mise en œuvre.

Commune	résultat eau	résultat asst	total	transfert de 50 % à la CCMM	reste 50 % à la commune	Modalités pratiques de mise en œuvre de l'accord
<b>Flavigny</b>	(budget unique eau-assainissement)		841 066 €	420 533 €	420 533 €	La commune transfère à la CCMM 420 523 € de l'excédent eau assainissement. La CCMM prend en charge le déficit de la zone d'activités économiques (303 000 €), à ce jour porté par le budget principal de la commune.
<b>Frolois</b>	206 069 €	23 234 €	229 303 €	114 651 €	114 651 €	Le résultat eau est déjà transféré à la CCMM suite à la dissolution du SIEFM. La commune conserve l'intégralité de son excédent assainissement (232 34 €). La CCMM s'engage à verser à la commune un fonds de concours à un projet d'investissement à définir, à hauteur de 91 417 €.
<b>Méréville</b>	382 699 €	413 667 €	796 366 €	398 183 €	398 183 €	Le résultat eau est déjà transféré à la CCMM suite à la dissolution du SIEFM. La commune transfère à la CCMM 15 484 € de l'excédent assainissement.
<b>Pierreville</b>		3 156 €	3 156 €	1 578 €	1 578 €	La commune transfère à la CCMM 1 578 € de son excédent assainissement.
<b>Sexey</b>	47 007 €	16 093 €	63 100 €	31 550 €	31 550 €	La commune transfère à la CCMM 23 503 € de son excédent eau et 8 046 € de son excédent assainissement. Le transfert est payable en 3 fractions, sur les exercices 2015, 2016 et 2017.

A la demande de Jean-Marie Butin, la délibération précisera qu'en 2005 les communes ont transféré 100% de leurs excédents eau.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** l'accord global sur le partage des excédents des budgets eau et assainissement des 7 communes ayant intégré la CCMM en 2014, tel qu'il est décrit ci-dessus.

- **approuve** le transfert des biens des services eau et/ou assainissement desdites communes vers la CCMM et autorise le président à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

- **approuve** le transfert des résultats selon les modalités ci-après :

**OPERATIONS BUDGETAIRES POUR LES TRANSFERTS DES RESULTATS**

COMMUNE	CCMM ASSAINISSEMENT			
	Fonctionnement		Investissement	
	D/678	C/778	D/1068	C/1068
PIERREVILLE		19 308,42		
			17 730,42	
MARTHEMONT	4 959,29			
			85 228,78	
SEXEY		6 906,85		
				1 139,68
PULLIGNY		153 555,07		
			184 661,47	
MEREVILLE		15 484,00		
			0,00	0,00
FROLOIS	0,00	0,00		
			0,00	0,00
FLAVIGNY	0,00	566 118,26		
			250 718,78	0,00
	<b>4 959,29</b>	<b>761 372,60</b>	<b>538 339,45</b>	<b>1 139,68</b>

COMMUNE	CCMM EAU			
	Fonctionnement		Investissement	
	D/678	C/778	D/1068	C/1068
MARTHEMONT	1 076,09			
			10 443,40	
SEXEY		14 250,09		
				9 253,66
FLAVIGNY		188 706,09		
			83 572,93	
	<b>1 076,09</b>	<b>202 956,17</b>	<b>94 016,33</b>	<b>9 253,66</b>



## DÉLIBÉRATION N° 2015\_174

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Participation 2015 du budget principal au budget assainissement**

L'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial. A ce titre, il doit s'équilibrer en recettes et dépenses, sans participation du budget propre de la collectivité. C'est le principe « l'eau paie l'eau ». Toutefois, le code général des collectivités territoriales prévoit une dérogation « lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ». Cette condition est remplie par la CCMM, l'encours de dette supporté par le budget de l'assainissement avoisinant les 16 000 000 d'euros, dû aux quelques 40 millions d'euros d'investissement réalisés dans ce domaine depuis près de 30 ans. Un crédit de 400 000 € a été inscrit au budget primitif pour permettre le recours exceptionnel à un virement du budget principal vers le budget assainissement, de façon à modérer l'effort qui sera demandé aux usagers sur le montant de la redevance. Le conseil est appelé à confirmer cette participation et à en arrêter le montant.

Compte-tenu du résultat prévisionnel 2015 de l'assainissement, et de l'intégration partielle des résultats des communes intégrées en 2014, la participation peut être limitée à 100 000 €.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **confirme** le versement, à titre dérogatoire, d'une participation du budget principal au budget de l'assainissement de 100 000 € sur l'exercice 2015.

## DÉLIBÉRATION N° 2015\_175

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**  
**Transfert de la zone d'activités économiques du Plateau à Flavigny-sur-Moselle**

En règle générale, un transfert de compétence entraîne de plein droit un transfert des biens et équipements liés à la compétence, selon un régime de mise à disposition : la CC se substitue à la commune pour l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, mais elle n'est pas autorisée à céder les biens transférés.

Le code général des collectivités territoriales prévoit une exception pour les transferts de zones d'activités lorsque des parcelles restent à céder. Dans ce cas de figure, le transfert intervient en pleine propriété. Les conditions financières du transfert sont décidées par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes, selon les règles habituelles de majorité qualifiée.

Il convient de procéder selon cette procédure au transfert de la zone d'activités économiques du Plateau à Flavigny-sur-Moselle. Le bilan d'aménagement de la zone présente un déficit de 303 000 €. Il est proposé que la CCMM prenne à sa charge le déficit. Une recette de l'ordre de 100 000 € sera réalisée au moment de la vente des 2 parcelles restantes.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition en pleine propriété de la zone d'activités économiques du Plateau à Flavigny-sur-Moselle, pour un montant de 303 052 €.

- **invite** les conseils municipaux à ratifier ces conditions de transfert.

## **DÉLIBÉRATION N° 2015\_176**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Adhésion au contrat santé du CDG 54**

---

La CCMM a piloté en 2013 un groupement de commande pour mettre en place avec les communes de Bainville sur Madon, Maizières, Pierreville, Viterne et la COVALOM une convention de participation « mutuelle santé ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ensemble des agents a ainsi pu bénéficier d'une mutuelle santé avec des prestations intéressantes à des tarifs raisonnables et solidaires. Pour mémoire, l'assureur est MGD et le courtier et gestionnaire du contrat est Gras Savoye.

En date du 02 novembre 2015, tous les membres du groupement de commande ont été destinataires d'une lettre de résiliation à titre conservatoire au 31 décembre 2015 de l'assureur MGD. En effet, MGD estime que l'équilibre du contrat (prestations prises en charge par l'assureur / cotisations payés par les assuré-e-s) n'est pas assez favorable pour lui. A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le groupement ne sera plus assuré sauf à accepter les nouvelles conditions proposées par l'assureur : une augmentation de 17% des cotisations. L'augmentation est importante pour chaque agent et l'impact financier est important pour la CCMM qui prend en charge 50% de cette augmentation pour tous les agents.

Par ailleurs, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (CDG54) a engagé lui aussi, cette année, une démarche de consultation pour toutes les collectivités du département pour une convention de participation « mutuelle santé » pilotée par ses services. Il a fait connaître les résultats de cette démarche, il y a quelques semaines. Tant les prestations proposées (3 formules) que les tarifs obtenus sont intéressants, même si cela introduira quelques modifications par rapport au contrat actuel et notamment sur la tarification. Le CDG54 a introduit une tarification par tranche d'âge qui favorise les plus jeunes mais est moins favorable aux plus âgé-e-s.

Le conseil communautaire avait validé par délibération du 17 septembre 2015 la participation de la CCMM à la consultation organisée par le CDG54 sur l'assurance santé. Au vu des résultats de la consultation du CDG54, il est proposé d'adhérer à la convention de participation « assurances santé » du CDG54.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'adhésion à la convention de participation pour le risque « santé » organisée par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

- **maintient** la participation financière de la collectivité au risque « santé » susmentionné, conformément à la délibération 2012\_75 en date du 05 avril 2012, en précisant que cette participation sera dans tous les cas supérieure à 5 euros par mois et par agent,

- **charge** le président d'établir la grille des montants de participation, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et à la délibération 2012\_75 en date du 05 avril 2012,

- **autorise** le président à signer la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_177**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Modification du tableau des effectifs**

---

Le conseil est appelé à procéder à des modifications du tableau des effectifs.

- **Projet de territoire / cohésion sociale :** conformément aux orientations du plan d'économies, chaque départ en retraite ou mutation d'un agent donne lieu à une étude organisationnelle visant à rechercher toutes les optimisations et économies possibles. Ce travail a été conduit suite au départ de l'agent qui était en charge du développement touristique et de la coordination des activités péri-éducatives. Le conseil est invité à valider l'opération « en tiroirs » suivante : suppression d'un poste A ; transfert d'un poste B du service ressources humaines au service cohésion sociale ; création d'un poste C au service ressources humaines. Une économie nette est donc réalisée du fait de la conversion d'un poste A en poste C.
- **Terres de Lorraine urbanisme :** pour mémoire la CCMM porte administrativement le service d'urbanisme mutualisé entre les intercommunalités du pays Terres de Lorraine. Afin de finaliser la construction du service il convient de créer un poste A affecté aux missions habitat et AMO aménagement, qui accueillera un agent transféré par la CC du Pays de Colombey. Par ailleurs, il est précisé qu'un poste « habitat » du service mutualisé devrait être subventionné à hauteur d'un mi-temps par la région, au titre de l'appel à projets « plateforme de rénovation énergétique ».

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les modifications suivantes du tableau des effectifs :
  - suppression d'un emploi d'attaché territorial (développement touristique)
  - transfert d'un emploi de rédacteur territorial du service ressources humaines au service cohésion sociale
  - création d'un emploi d'adjoint administratif affecté au service ressources humaines
  - création d'un poste d'ingénieur territorial pour le service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_178**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Gendarmerie de Neuves Maisons – confirmation du montage du projet**

---

Comme il a été rappelé lors des délibérations des 9 avril et 9 juillet 2015, la gendarmerie de Neuves-Maisons est actuellement implantée dans des locaux vétustes et très peu fonctionnels, à limite de l'indignité en termes de conditions de travail du personnel et de conditions d'accueil des usagers.

A plusieurs reprises, le conseil communautaire a exprimé sa volonté de s'engager dans une solution de nature à régler enfin le problème des locaux professionnels et des logements des gendarmes. La CCMM a acquis un terrain à cet effet, au centre de Neuves-Maisons, dès 2004 et s'est engagée, en juillet dernier, à acquérir l'emprise domaniale de la gendarmerie actuelle.

A la demande des services de l'État, et pour l'aboutissement de la procédure d'agrément du terrain, le conseil est appelé à confirmer l'engagement de la CCMM à assurer la réalisation du projet au travers d'une procédure de dialogue compétitif visant à la passation d'un bail emphytéotique administratif. Il est précisé que les conditions du loyer de mise à disposition se rapprocheront de celles découlant d'un projet conduit dans le cadre du décret 93-130 en date du 28 janvier 1993 (décret portant sur les opérations de construction réalisées directement par les collectivités).

En réponse à Claude Guidat, Filipe Pinho précise que le décret de 1993 prévoit un coût d'environ 18 000 € par unité-logement. Il faudra néanmoins agir vis-à-vis de l'État pour que France Domaine chiffre le montant du loyer de manière réaliste.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **confirme** l'engagement de la CCMM à assurer la réalisation du projet de gendarmerie et des logements de gendarmes au travers d'une procédure de dialogue compétitif visant à la passation d'un bail emphytéotique administratif

- **précise** que les conditions du loyer de mise à disposition se rapprocheront de celles découlant d'un projet conduit dans le cadre du décret 93-130 en date du 28 janvier 1993

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_179**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°5 - budget principal**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 5  
BUDGET PRINCIPAL**

INVESTISSEMENT		Dépense	Recette
041 - 2312 - 548 - 911	Remboursement avance forfaitaire travaux FILINOV	51 407,84 €	
041 - 238 - 548 - 911	Remboursement avance forfaitaire travaux FILINOV		51 407,84 €
1641 - Emprunts en euros*	Ajustement emprunt FILINOV à hauteur de 4 500 000 €		1 158 866,86 €
<b>Total</b>		<b>51 407,84 €</b>	<b>1 210 274,70 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_180**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°3 - budget eau**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 3  
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
778 - Autres produits exceptionnels	Transfert résultats communes de Flavigny, Sexey		202 956,17 €
678 - Autres charges exceptionnelles	Transfert résultats commune de Marthemont	1 076,09 €	
002 - Excédent antérieur reporté (fonc)	Transfert résultats SIE Frolois-Méréville <u>net du déficit CCMM reporté</u>		283 135,82 €
002 - Déficit antérieur reporté (fonc)	Annulation déficit reporté CCMM	-37 331,77 €	
023 - Virement à la sect° d'investis.	Ajustement crédits	522 347,67 €	
<b>Total</b>		<b>486 091,99 €</b>	<b>486 091,99 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
1068 - Autres réserves	Transfert résultats communes de Marthemont et Flavigny	94 016,33 €	
1068 - Autres réserves	Transfert résultats commune de Sexey		9 253,66 €
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	Transfert résultats SIE Frolois-Méréville		167 530,76 €
021 - Virement de la section de fonct.	Ajustement crédits		522 347,67 €
1641 - Emprunts en euros	Ajustement crédits		-605 115,76 €
<b>Total</b>		<b>94 016,33 €</b>	<b>94 016,33 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2015\_181**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

**Objet :**  
**Décision modificative n°3 - budget assainissement**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 3  
 BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
778 - Autres produits exceptionnels	Transfert résultats communes de Pierreville, Sexey, Pulligny, Méréville, Flavigny		761 372,60 €
678 - Autres charges exceptionnelles	Transfert résultats commune de Marthemont	4 959,29 €	
023 - Virement à la sect <sup>o</sup> d'investis.	Ajustement crédits	756 413,31 €	
<b>Total</b>		<b>761 372,60 €</b>	<b>761 372,60 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
1068 - Autres réserves	Transfert résultats communes de Pierreville, Marthemont, Pulligny, Méréville, Flavigny	538 339,45 €	
1068 - Autres réserves	Transfert résultats commune de Sexey		1 139,68 €
021 - Virement de la section de fonct.	Ajustement crédits		756 413,31 €
1641 - Emprunts en euros	Ajustement crédits		- 219 213,54 €
<b>Total</b>		<b>538 339,45 €</b>	<b>538 339,45 €</b>

Le secrétaire,

Claude CIAPPELLONI

Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 170	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 171	Espace emploi	Opération « les moissons de l'emploi »
2015_ 172	Eau - assainissement	Evolution des prix de l'eau et de l'assainissement
2015_ 173	Eau - assainissement	Eau-assainissement – Modalités de transfert des résultats communaux
2015_ 174	Finances	Participation 2015 du budget principal au budget assainissement
2015_ 175	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Transfert de la zone d'activités économiques du Plateau à Flavigny-sur-Moselle
2015_ 176	Administration générale	Adhésion au contrat santé du CDG 54
2015_ 177	Administration générale	Modification du tableau des effectifs
2015_ 178	Aménagement du territoire Développement économique Cohésion sociale Finances	Gendarmerie de Neuves Maisons – confirmation du montage du projet
2015_ 179	Finances	Décision modificative n°5 - budget principal
2015_ 180	Finances	Décision modificative n°3 - budget eau
2015_ 181	Finances	Décision modificative n°3 - budget assainissement



## Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Richard	RENAUDIN	
Xavier	BOUSSERT		Lydie	ROUYER	
François	BRAND		Pascal	SCHNEIDER	
Jean-Marie	BUTIN		Marie-Laure	SIEGEL	Procuration à Filipe PINHO
Claude	CIAPPELLONI		Ismail	TAHTACI	
Pascal	DURAND		Etienne	THIL	Procuration à Marie-Lou KADOK
Gérard	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE	Suppléé par Bénédicte FLORENTIN	Jean-Paul	VINCHELIN	
Denis	GARDEL		Florence	WAZYLEZUCK	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Thierry	WEYER	
Delphine	GILAIN	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN			
Dominique	GOEPFER		Suppléants*		
Michel	GRILLOT		Bernard	ANDRE*	
Claude	GUIDAT		Thierry	BARATEAU*	
Christophe	HANU		Didier	BATAILLARD*	
Anne-Lise	HENRY		Bénédicte	FLORENTIN*	Supplée Jean-Luc FONTAINE
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK		James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Audrey	NORMAND*	
Jean	LOPES	Procuration à Daniel LAGRANGE	Jean-Pierre	OUDENOT*	
Catherine	NOEL		Ghislain	PAYMAL*	
Filipe	PINHO		André	POIRSON*	
Patrick	POTTS		Cédric	TROCHAIN*	
Dominique	RAVEY	Procuration à Pascal DURAND			

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

